

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU JEUDI 27 MARS à 18H30****N°004/2025 - Approbation du compte administratif 2024****Membres en exercice : 10 - Présents : 6 - Excusés avec Pouvoir : 2 - Excusés sans Pouvoir : 2  
Absents : 0 - Votants : 8**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 27 MARS**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 20 MARS 2025**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

**ETAIENT PRESENTS**

Mesdames, Messieurs

Habiba BENLAKRI, Dominique BERGONSO, Marie-Françoise HGOBURU, Isabelle MESSINA, Jean-Philippe MINIER, Alain ROUSSEAU

**ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR**

Mesdames Evelyne DOUVRE et Michelle REYNIER

**ETAIENT EXCUSES SANS POUVOIR**

Messieurs Guillaume FAUVET et Frédéric MARCILLAC

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **Madame Habiba BENLAKRI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

**Le Conseil d'Administration**, réuni sous la Vice-Présidence de Monsieur Alain ROUSSEAU, après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives 2024 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, examine le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Trésorier Municipal.

**Le Conseil d'Administration ouï le Vice-Président, hors la présence de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20250327-004-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025  
Publication : 23/04/2025

**Considérant** que Monsieur Guillaume FAUVET, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances du Centre Communal d'Action Sociale en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

**Procédant** au règlement définitif du budget 2024,

➤ **PROPOSE DE FIXER** comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

LIBELLES	RESULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		Opération de l'exercice		RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
85 - Fonctionnement		21 648,71 €	61 647,46 €	79 216,14 €		17 568,68 €
06 - Investissement		45 921,62 €	0 €	49 821,03 €		49 821,03 €
<b>TOTAUX</b>		<b>67 570,33 €</b>	<b>61 647,46 €</b>	<b>129 037,17 €</b>		<b>67 389,71 €</b>

➤ **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

➤ **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024, définitivement closes et les crédits annulés.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Vice-Président du CCAS,  
Alain ROUSSEAU



La secrétaire de séance,  
Habiba BENLAKRI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20250327-004-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025  
Publication : 23/04/2025